



Date de dépôt : 23/01/2025
Demandeur : Monsieur LANDES nicolas
Pour : Edification de clôtures
Adresse du terrain : 14 Rue de la Cavée
à POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2025/009
D'opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 23/01/2025 par Monsieur landes nicolas demeurant 14 Rue de la Cavée à POMMEUSE (77515) ;

VU l'objet de la déclaration :

- pour l'édification de clôtures ;
- sur un terrain situé 14 de Rue de la Cavée à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

VU l'affichage en mairie en date du 24/01/2025 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

CONSIDERANT que le terrain est situé en zone urbaine, secteur UBa du plan local d'urbanisme ;

CONSIDERANT que l'article UB 11.4 du règlement précise que la hauteur des clôtures est limitée à 2 mètres ;

CONSIDERANT que le projet porte sur l'édification de clôtures d'une hauteur de 2.50 mètres.
Le projet ne respecte pas la hauteur de 2 mètres imposés à l'article UB 11.4 susvisé.

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il est fait **OPPOSITION** à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

NOTAS : L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que :

- **Dans le cadre d'un nouveau dépôt de dossier, celui-ci devra comporter toutes les pièces obligatoires.**
- **Des travaux entrepris sans autorisation sont susceptibles de poursuites pénales.**

Fait à POMMEUSE, le 24 janvier 2025

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS

